

Motion au sujet de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)

adoptée à l'unanimité par le conseil de l'UFR de physique de Sorbonne Université

04 mars 2020

Dans le cadre de la consultation organisée pour la préparation de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)ⁱ, plusieurs laboratoires relevant de l'UFR de physique avaient transmis au printemps dernier leurs contributions au conseil scientifique de l'UFR. Les propositions qui en découlaient, synthétisées lors du conseil d'UFR du 09 juillet 2019ⁱⁱ, étaient largement en accord avec les recommandations formulées par un collectif d'une vingtaine de sociétés savantes françaises après une large consultation de la communauté scientifiqueⁱⁱⁱ ainsi qu'avec un communiqué de presse du comité national de la recherche scientifique^{iv}.

Dix mois après, le conseil de l'UFR de physique regrette d'une part que le gouvernement ne fasse nulle mention dans la phase préparatoire de la LPPR des résultats de cette consultation et que le contenu des rapports^v des groupes de travail qu'il a mandatés soit au contraire très éloigné de nos contributions. Il regrette d'autre part le choix délibéré par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, d'une distillation de « l'information » au lieu d'un débat véritable avec la communauté scientifique et ses représentants. Il s'inquiète aussi d'une vision gouvernementale de la recherche qui s'éloigne de nos valeurs académiques et qui instrumentalise la recherche publique au profit de quelques problèmes sociétaux ou du développement économique de marchés identifiés comme prioritaires.

Compte-tenu de la situation difficile au quotidien dans les laboratoires, les services d'enseignement et les services généraux, le conseil de l'UFR de physique veut s'associer aux motions votées par la CPCN^{vi} et les sections CNU^{vii} et réaffirmer avec force que notre communauté attend en priorité de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche un fort accroissement du budget de la recherche publique civile jusqu'à 1% du PIB qui permettra :

- l'augmentation du recrutement statutaire des jeunes chercheurs et l'assurance d'un environnement propice au développement d'une carrière scientifique;
- l'augmentation du recrutement statutaire des postes techniques et administratifs, soutiens indispensables aux activités de recherche et aux autres missions de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- l'augmentation du budget et des taux de succès aux appels à projet de l'ANR et autres organismes publics;
- l'augmentation des financements récurrents des laboratoires pour un meilleur équilibre avec les financements sur contrat;
- la revalorisation des salaires et l'amélioration du déroulement des carrières des chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels techniques et administratifs, indépendamment de toutes mesures qui devraient être prises pour maintenir le niveau de pension des fonctionnaires de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ⁱ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid140044/loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche-la-consultation-est-ouverte.html>

ⁱⁱ http://physique.sorbonne-universite.fr/resources/1_Pr%25C3%25A9sentation%2520g%25C3%25A9n%25C3%25A9rale%2520facult%25C3%25A9/documents_administratifs/Proces%2520verbaux%2520de%2520la%2520facult%25C3%25A9/PVCUFR_09_07_2019.pdf?download=true

ⁱⁱⁱ <https://societes-savantes.fr/sondages/>

^{iv} http://www.c3n-cn.fr/sites/www.c3n-cn.fr/files/u88/Propositions_Comitenational_Juillet-2019.pdf

^v <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid145221/restitution-des-travaux-des-groupes-de-travail-pour-un-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche.html>

^{vi} https://www.cnrs.fr/comitenational/struc_coord/cpcn/motions/200117_Motion_LPPR_vf.pdf

^{vii} <https://www.snesup.fr/rubrique/motions-votees-par-les-sections>